

La relance prudemment échelonnée de l'Alberta en contexte de la pandémie COVID-19

Le 30 avril 2020

Une relance progressive donnera la priorité à la sécurité des Albertains et des Albertaines alors que nous rouvrirons les entreprises et les services fermés et permettrons aux gens de retourner au travail graduellement.

« Je suis convaincu que les Albertains et les Albertaines aborderont la relance avec la même adaptabilité et la même résilience dont ils ont fait preuve tout au long de la pandémie COVID-19. Nous irons de l'avant ensemble en faisant preuve de prudence et de bon sens, sachant que des temps difficiles nous attendent encore. Nous soutiendrons et protégerons les Albertains et les Albertaines vulnérables et assurerons leur sécurité alors que nous rebâtissons notre province, une étape à la fois. »

Jason Kenney, premier ministre

C'est parce que les Albertains et les Albertaines ont agi de manière responsable, en respectant les conseils de santé publique, que nous avons pu limiter la propagation de la COVID-19, garder les éclosions localisées dans le cadre de la capacité de notre système de santé, et que nous avons maintenant pris des premières mesures progressives pour rouvrir certaines entreprises et certains services.

Mesures précoces

Pour aller de l'avant, le plan exige une surveillance attentive et continue et le respect de toutes les lignes directrices énoncées par la médecin hygiéniste en chef :

- Les Services de santé de l'Alberta reprendront certaines chirurgies non urgentes prévues dès le 4 mai.
- Les travailleurs en soins dentaires et en soins de santé, comme les physiothérapeutes, les orthophonistes, les

Renseignements connexes

[Renseignements sur la COVID-19 pour les Albertains](#) (disponible en anglais)

[Ouverture prochaine : Stratégie de relance de l'Alberta](#) (disponible en anglais)

Demandes des médias

[Christine Myatt](#)

780-446-2179

Directrice adjointe des communications/attachée de presse, Cabinet du premier ministre

inhalothérapeutes, les audiologistes, les travailleurs sociaux, les ergothérapeutes, les nutritionnistes et bien d'autres, pourront reprendre leurs services à compter du 4 mai, dans la mesure où ils suivent les lignes directrices approuvées et établies par leurs ordres professionnels.

Reconnaissant le rôle que joue l'accès au plein air et aux loisirs en plein air dans le sentiment de bien-être des Albertains et des Albertaines, l'accès aux parcs provinciaux et aux terres publiques sera rouvert progressivement, en commençant par ce qui suit :

- Ouverture le 1^{er} mai de l'accès des véhicules aux stationnements et aux zones de rassemblement dans les parcs et sur les terres publiques.
- Ouverture d'un certain nombre de rampes de mise à l'eau dans les parcs provinciaux le 1^{er} mai et on s'efforcera de les ouvrir toutes d'ici le 14 mai. Consultez le site albertaparks.ca pour connaître l'état de l'ouverture des rampes de mise à l'eau.
- Le gouvernement travaille d'arrache-pied pour rendre les aires de camping disponibles le plus rapidement possible, dans le but d'en ouvrir autant que possible d'ici le 1^{er} juin afin que les Albertains et les Albertaines puissent profiter de nos parcs tout en respectant les ordonnances de santé publique actuelles. À l'heure actuelle, les aires sont ouvertes uniquement aux Albertains et aux Albertaines. Consultez le site albertaparks.ca pour obtenir des mises à jour.
- Le camping de groupe et le prêt-à-camper ne seront pas offerts. Les restrictions d'accès aux installations de terrain de camping, comme les douches, les abris de pique-nique et les abris-cuisine, seront également publiées sur albertaparks.ca.
- Le système de réservation en ligne de Parcs Alberta sera disponible le 14 mai pour réserver des visites sur place à compter du 1^{er} juin. Les réservations de non-résidents ne seront pas traitées.
- Pour l'instant, il n'y aura pas de toilettes accessibles ni de ramassage d'ordures dans les parcs provinciaux . Ces services seront disponibles dès que le ministère de l'Environnement et des Parcs de l'Alberta rappellera son personnel. Ces emplois saisonniers représentent une occasion importante pour les Albertains et les Albertaines d'obtenir un emploi pendant une période économique difficile.
- Les interdictions de faire des feux dans les parcs, les aires protégées et l'aire de protection des forêts demeurent en vigueur.
- Actuellement, il n'y a aucune restriction visant les véhicules hors route. Des restrictions locales peuvent être requises si le risque de feux de forêt augmente.
- Les terrains de camping et les parcs privés et municipaux peuvent ouvrir avec des restrictions de distanciation physique, sous leur propre autorité locale.
- Les terrains de golf peuvent ouvrir le 4 mai, sous réserve, notamment la fermeture des clubs et des boutiques professionnelles. Les magasins et les restaurants sur place peuvent ouvrir lors de la première étape, comme d'autres entreprises et détaillants.

Exigences pour passer à l'étape suivante

Des restrictions supplémentaires seront levées par étapes lorsqu'il sera sécuritaire de le faire.

Avant de passer à la première étape, plusieurs mesures de protection seront mises en place :

- Amélioration de notre capacité de dépistage de la COVID-19 afin d'atteindre le plus haut niveau au Canada.
- Dépistage complet et robuste des contacts, avec l'aide de la technologie, pour aviser rapidement les personnes qui auraient pu être exposées.
- Soutien pour les personnes dont le test de dépistage de la COVID-19 est positif, afin de permettre l'isolement et de contenir efficacement la propagation.
- Renforcement des contrôles aux frontières internationales et du contrôle aux aéroports, particulièrement pour les voyageurs internationaux.
- Règles et lignes directrices sur l'utilisation des masques dans les espaces bondés, particulièrement dans les transports en commun.
- Maintien de protections solides pour les personnes les plus vulnérables, y compris celles qui sont dans des établissements de soins de longue durée, des établissements de soins continus et des résidences pour personnes âgées.

Un plan d'intervention rapide est en place en cas d'écllosion possible de la COVID-19. Cela comprend des protocoles permettant d'identifier rapidement les contacts étroits afin d'arrêter la propagation, de rendre les tests largement disponibles, y compris les tests pour les personnes asymptomatiques dans les contextes d'écllosion, et de fournir un logement temporaire pour l'isolement et d'autres soutiens nécessaires pour toute personne à risque.

Les exigences en matière de distanciation physique de deux mètres demeureront en place à toutes les étapes de la relance et les pratiques d'hygiène continueront d'être exigées des entreprises et des particuliers, ainsi que les directives aux Albertains et aux Albertaines de rester à la maison lorsqu'ils présentent des symptômes tels que la toux, la fièvre, l'essoufflement, le nez qui coule ou le mal de gorge.

« Il y a des signes qui indiquent que nos efforts collectifs de respecter les directives de distanciation physique, de bonnes pratiques d'hygiène et de rester à la maison aident à ralentir la propagation. Cependant, nous ne devons pas devenir complaisants. Nous devons faire preuve de patience pour veiller à ce que les sacrifices que nous avons déjà faits pour contenir le virus ne soient pas gâchés par négligence alors que nous rouvrons graduellement les entreprises et les services. »

Dr^e Deena Hinshaw, médecin hygiéniste en chef

Ouverture supplémentaire par étapes

Les progrès jusqu'à l'étape 1 se feront une fois que les mesures de santé auront été prises à la pleine satisfaction du gouvernement, sur les conseils de la médecin hygiéniste en chef, dès le 14 mai.

Points saillants de l'étape 1

- Grâce à une prévention et un contrôle accrus des infections, afin de minimiser le risque de transmission accrue des infections, certaines entreprises et installations peuvent commencer à reprendre progressivement leurs activités dès le 14 mai :
 - Commerces de détail, comme les magasins de vêtements et de meubles ainsi que les librairies. Tous les vendeurs dans les marchés fermiers pourront également opérer.
 - Certains services personnels, notamment les salons de coiffure.
 - Musées et galeries d'art.
 - Davantage de chirurgies planifiées, d'interventions dentaires, de services de physiothérapie, de chiropractie et d'optométrie, et des services semblables.
 - Garderies et services de garde parascolaires avec des limites d'occupation.
 - Camps d'été avec des limites d'occupation. Cela pourrait inclure les cours d'été.
 - Les cafés et les restaurants (mineurs autorisés dans les établissements titulaires d'un permis d'alcool) sans service de bar peuvent rouvrir leurs portes au public à 50 % de leur capacité.
 - Quelques loisirs de plein air supplémentaires.
- Les établissements postsecondaires continueront d'offrir des cours, mais la façon dont les programmes sont offerts, que ce soit en ligne, en personne ou une combinaison des deux, dépendra des restrictions qui demeurent en place à chaque phase de la relance.
- L'utilisation de masques sera fortement recommandée dans certains espaces publics surpeuplés, tels que le transport en commun, qui ne permettent pas une distanciation physique (deux mètres de distance).

Encore interdit à l'étape 1

- Rassemblements de plus de 15 personnes. (Les rassemblements de 15 personnes ou moins doivent respecter la distanciation personnelle et d'autres lignes directrices en matière de santé publique.)
- Les festivals artistiques et culturels, les grands événements sportifs et les concerts, qui supposent tous des contacts physiques étroits.
- Les cinémas, les salles de spectacle, les piscines, les centres de loisirs, les arénas, les spas, les gymnases et les boîtes de nuit demeureront fermés.
- Le nombre de visiteurs aux établissements de soins de santé continuera à être limité.
- Cours en classe pour les élèves de la maternelle à la 12^e année.

Recommandations

- Les voyages non essentiels, surtout à l'extérieur de la province, ne sont pas recommandés.
- Le télétravail est conseillé dans la mesure du possible.

Points saillants de l'étape 2

- Le calendrier de cette étape sera déterminé par le succès de l'étape 1, en tenant compte de la capacité du système de soins de santé et en continuant à limiter et/ou à réduire le taux d'infections, d'hospitalisation et les cas aux soins intensifs.
- Permettront à d'autres entreprises et services de rouvrir et de reprendre leurs activités avec des exigences de distanciation physique de deux mètres et en établissant d'autres lignes directrices en santé publique. Cela comprend :
 - Possibilité d'ouvrir les écoles de la maternelle à la 12^e année, avec des restrictions.
 - Davantage d'interventions chirurgicales prévues, y compris l'élimination de l'arriéré.
 - Services personnels, comme le bronzage artificiel, l'esthétique, les traitements cosmétiques de la peau et du corps, les manucures, les pédicuries, l'épilation à la cire, les traitements faciaux, les massages et la réflexologie.
 - Permettre certains grands rassemblements (nombre de personnes à déterminer à mesure que nous en apprenons davantage sur les niveaux de risque pour différentes activités) dans certaines situations.
 - Ouverture des cinémas et des salles de spectacle, avec restrictions.

Les visiteurs des établissements de soins de santé continueront à être limités.

Encore interdit à l'étape 2

- Les boîtes de nuit, les gymnases, les piscines, les centres de loisirs et les arénes demeureront fermés.
- Les festivals artistiques et culturels, les concerts, la participation à de grands événements sportifs et à d'autres rassemblements de masse continueront à être interdits.

Recommandations

- Les déplacements non essentiels ne sont pas recommandés.

Points saillants de l'étape 3

Le calendrier de cette étape sera déterminé en fonction de la réussite des étapes 1 et 2 et comprendra :

- Réouverture complète de toutes les entreprises et de tous les services, avec certaines restrictions toujours en place.
- Permettre de plus grands rassemblements (nombre de personnes à déterminer).

- Autoriser les festivals artistiques et culturels, les concerts et les grands événements sportifs, avec certaines restrictions.
- Autoriser la réouverture des boîtes de nuit, des gymnases, des piscines, des centres de loisirs et des arénas, avec restrictions.
- Reprise de conférences, avec certaines restrictions.
- Aucune restriction sur les déplacements non essentiels.

En bref

- Les phases de relance comprendront également une période d'évaluation et de suivi afin de déterminer si les restrictions doivent être ajustées. Les facteurs qui affecteront les décisions sur l'assouplissement ou le resserrement des restrictions comprennent le taux d'hospitalisations et le nombre de cas à l'unité des soins intensifs.
- Le nombre de cas confirmés et le taux de nouvelles infections seront surveillés de façon continue afin d'éclairer les interventions proactives dans les régions localisées de la province.
- Les décisions seront appliquées au niveau provincial et local, au besoin. Bien que les restrictions soient progressivement assouplies dans l'ensemble de la province, une éclosion peut signifier qu'elles doivent être resserrées temporairement dans une région locale.
- Les organismes confessionnels jouent un rôle essentiel dans la vie des Albertains et des Albertaines. Ils continuent de pouvoir pratiquer, sous réserve des directives de santé publique, y compris les rassemblements de masse et la distanciation physique. Le gouvernement collabore avec des organismes confessionnels pour tirer des leçons des éclosions passées et fournir des conseils sur des pratiques particulières, y compris le chant et d'autres traditions, afin d'assurer la sécurité tout en favorisant les liens sociaux.